



Nombre d'élus en exercice : 11 Nombre d'élus présents : 6 Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6
---

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 15h00 en séance ordinaire au CCAS de LANNEMEZAN, 308 rue Alsace Lorraine 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Françoise PIQUE.

**Présents** : Mmes, MM BACQUE, ORTE, PELLISSIER, PIQUE, DA BENTA, MONEGO

**Absents excusés** : Mmes, Mr, MEJAMOLLE, NOGUES, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO

**Secrétaire de séance** : Mme Muriel PELLICER

**OBJET** : Programme et tarifs des animations seniors 2025

Madame la Vice-Présidente présente une partie de programme et des prix des animations organisées par le CCAS pour l'année 2025.

- Après-midis bowling :
  - o 5.50 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 5 € pour les personnes imposables
  - o 4 € pour les personnes non imposables
- Après-midis cinéma « Le grand RIO » :
  - o 5.50 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 5 € pour les personnes imposables
  - o 4.50 € pour les personnes non imposables
- Après-midis théâtre « Le off » :
  - o 8 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 7 € pour les personnes imposables
  - o 6 € pour les personnes non imposables
- Journée découverte « Petit train de la RHUNE » du 15 mai 2025 :
  - o 62 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 58 € pour les personnes imposables
  - o 55 € pour les personnes non imposables

Acusé de réception en préfecture 065-266501113-20250331-2025-21-DE Date de télétransmission : 03/04/2025 Date de réception préfecture : 03/04/2025
---

- Journée découverte « Croisière sur la Baise à bord du D'Artagnan » du 9 octobre 2025 :
  - o 52 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 48 € pour les personnes imposables
  - o 45 € pour les personnes non imposables
  
- Repas aux jardins des Saligues le 5 juin 2025 :
  - o 16 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 14 € pour les personnes imposables
  - o 12 € pour les personnes non imposables
  
- Repas de Noël le 18 décembre 2025 :
  - o 20 € pour les personnes résidant à l'extérieur de la Commune
  - o 17 € pour les personnes imposables
  - o 14 € pour les personnes non imposables

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

La Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**AUTORISE**

Mme la Vice-Présidente à fixer les tarifs des animations organisées par le CCAS pour l'année 2025 comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,



**FRANCOISE PIQUE  
VICE-PRESIDENTE DU CCAS  
ADJOINTE AU MAIRE  
LANNEMEZAN**

Affiché le

Accusé de réception en préfecture  
065-266501113-20250331-2025-21-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025